

**ASSEMBLÉE NATIONALE**

25 mars 2021

**LUTTE CONTRE LE DÉRÈGLEMENT CLIMATIQUE - (N° 3995)**

Commission	
Gouvernement	

Rejeté

**AMENDEMENT**

N ° 4257

présenté par

Mme Jourdan, M. Garot, M. Leseul, M. Potier, Mme Battistel, M. Aviragnet, Mme Biémouret, M. Jean-Louis Bricout, M. Alain David, Mme Laurence Dumont, M. Faure, M. Hutin, M. Juanico, Mme Karamanli, M. Jérôme Lambert, M. Letchimy, Mme Manin, M. Naillet, Mme Pires Beaune, Mme Rabault, Mme Rouaux, Mme Santiago, M. Saulignac, Mme Tolmont, Mme Untermaier, Mme Vainqueur-Christophe, M. Vallaud et Mme Victory

-----

**ARTICLE ADDITIONNEL****APRÈS L'ARTICLE 16, insérer l'article suivant:**

Au plus tard le 1<sup>er</sup> janvier 2022, l'État établit, en concertation avec les partenaires sociaux et les collectivités territoriales, une feuille de route pour la mise en œuvre des préconisations du plan de programmation des emplois et des compétences. Cette feuille de route comporte un calendrier des mesures concrètes à mettre en œuvre pour adapter les compétences et l'emploi à la transition écologique.

**EXPOSÉ SOMMAIRE**

Cet amendement du Groupe Socialistes et apparentés demande au Gouvernement de mettre en œuvre les préconisations du Plan de programmation des emplois et des compétences.

La loi du 17 août 2015 relative à la transition énergétique pour la croissance verte a acté l'élaboration d'un « plan de programmation de l'emploi et des compétences (PPEC) tenant compte des orientations fixées par la programmation pluriannuelle de l'énergie (...) » et indiquant « les besoins d'évolution en matière d'emploi et de compétences sur les territoires et dans les secteurs professionnels au regard de la transition écologique et énergétique ».

Ce plan a été remis au Gouvernement, sous forme de rapport rédigé par Laurence Parisot, le 19 février 2019.

---

Il recense les pertes et les créations d'emplois, à horizon 2030, telles qu'estimées par différentes études et selon différents modèles : 366 000 emplois perdus dans le transport routier (modèle Philippe Quirion), 5 000 emplois dans la construction automobile (modèle PPE 2015), contre 248 000 créations d'emplois dans les transports publics, le fret ferroviaire et fluvial (modèle Philippe Quirion), 10 000 dans l'agroalimentaire et l'agriculture (modèle PPE 2015) et 335 000 dans les énergies renouvelables (modèle Philippe Quirion).

Si ces évaluations ont vocation à être peaufinées dans les années à venir, le rapport constate qu'en 2016, seuls 25 000 étudiants terminaient une maîtrise de l'énergie et énergies renouvelables. Soit moins de 2% des élèves et étudiants. Le rapport appelle à multiplier les formations initiales aux nouveaux métiers. Celles-ci devront être interdisciplinaires, donner aux diplômés une vision systémique et être associées au monde de l'entreprise. Le programme de ces enseignements devra être régulièrement révisé, afin notamment de tenir compte de la vitesse des évolutions technologiques.

Le rapporte note également que seuls deux certificats de qualification professionnelle siglés "Transition énergétique" ont pu être recensés dans les métiers de l'énergie et du bâtiment même si, bien heureusement, certaines filières pratiquent des formations en interne.

Ce rapport dresse donc un état des lieux et propose des pistes d'amélioration.

Il est désormais temps de passer aux actes, en transformant les préconisations formulées par ce rapport et d'autres études sur le sujets, en mesures concrètes.

Cet amendement contribue à l'atteinte de l'objectif « - de carbone + de justice » porté par les députés Socialistes et apparentés.